



PLAN DE ZONAGE 5
Secteur de diversité sociale

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLU

[**DRUYE**]

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal du : 17 février 2014



Echelle 1/3 000

Plan édité en février 2014



atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Fichier : 37099 Zonage P5 3000.WOR

VOCATIONS DES ZONES ET SECTEURS

▭ Limite de zone ou de secteur

ZONE URBAINE

- UA : Zone multifonctionnelle du bourg
- UB : Zone à dominante d'habitat individuel
- UL : Zone d'équipements sportifs et de loisirs
- UX : Zone d'activités économiques mixtes

ZONE A URBANISER

- 1AUa : Zone à urbaniser à dominante habitat du Prieuré
- 1AUb1 : Zone à urbaniser à dominante habitat de La Naurais nord
- 1AUb2 : Zone à urbaniser à dominante habitat de La Naurais sud
- 1AUC : Zone à urbaniser à dominante habitat de Dauretiou sud
- 1AUd : Zone à urbaniser à dominante habitat de Bourdeau
- 2AU : Zone à urbaniser à dominante habitat de Dauretiou nord

ZONE AGRICOLE

- A : Zone agricole
- Ad : Secteur partiellement bâti lié à la production et à la diversification agricole
- Ae : Secteur d'équipements d'intérêt collectif en zone agricole
- Ah : Secteur d'habitat et d'activité diffus en zone agricole
- Ah1 : Secteur d'habitat des hameaux de la Sansonnière, de la Bernassière, des Hayes, de la Prudhommeière
- Ay : Secteur de la maison de retraite de la Becthière

ZONE NATURELLE

- N : Zone naturelle
- Nh : Secteur d'habitat isolé en zone naturelle

DISPOSITIONS RELATIVES A DES INTENTIONS OPERATIONNELLES

▨ Secteur de diversité sociale (art. L123-1-5-16°, CU)

